

# UE2 UE2 CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES 6



ECTS  
12 crédits



Composante  
EDS - Institut  
d'administration  
économique  
et sociale  
(IAES)



Période de  
l'année  
Printemps

## Liste des enseignements

Obligatoire Choix À choix 11 Matière 1.019.5 L3 S2L3 - M30C0225 - Histoire globale de l'économie et des mondes du travail (sans TD) 2 Résumé de cours Ce cours magistral, accompagné de travaux dirigés pour les étudiants ayant choisi l'histoire avec TD, a pour objectif d'analyser les grandes évolutions économiques mondiales depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les transformations concomitantes des mondes du travail. L'enseignement mettra particulièrement l'accent sur les trajectoires des pays dits « occidentaux », tout en intégrant la dimension mondiale et coloniale des dynamiques économiques et sociales. Il s'agira d'interroger les processus d'industrialisation, de mondialisation et de financiarisation, ainsi que leurs effets sur les formes d'organisation du travail, les rapports sociaux et les inégalités. Une attention particulière sera portée à la diversité des expériences nationales, aux circulations d'idées économiques, et aux interactions entre les économies dominantes et les espaces colonisés ou périphériques. L'objectif final du cours est de permettre aux étudiants de comprendre les logiques historiques des transformations économiques mondiales. En TD, le cas échéant, chaque séance permet d'avoir un éclairage précis sur un point étudié en cours magistral. Matière 1.019.5 Choix À choix 33 Matière 2.019.5 L3 S2L3 - M3030625 - Droit des affaires 2 Résumé de cours Présentation : Le cours de droit des affaires 2 est dispensé en troisième année d'Administration économique et sociales au second semestre. Il est assuré par Madame Dorothée Pardoel, Maître de conférences-HDR à l'Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne. La durée du cours est de 18 heures par séance d'une heure et demi sur une durée de douze semaines. Il se déroulera en présentiel et ne fera l'objet d'aucune captation. Description du cours : Le cours de droit des affaires 2 porte sur l'étude des règles de droits relatives à l'activité commerciale au sens le plus large. Il comprend dans une première partie la présentation de l'encadrement juridique de l'activité commerciale, autrement dit, le droit de la concurrence qui vise à assurer la protection des entreprises et la protection des marchés. L'étude portera principalement sur le droit français et brièvement sur le droit européen) Une deuxième partie est consacrée à la présentation des principaux types de contrats qui servent au développement de l'activité commerciale (principalement contrat de vente, contrat d'entreprise, contrat d'intermédiation, contrat de location). Cette deuxième partie abordera les problèmes juridiques les plus importants pour chaque contrat type. Ce sera l'occasion d'approfondir l'articulation des textes provenant de différents codes (code civil, code de commerce et code de la consommation). Les règles de droit civil spécifiques à chaque type de contrat seront opportunément rappelées compte tenu de l'absence de cours de droit des contrats spéciaux en AES. Une troisième partie sera consacrée à l'organisation juridique des réseaux de distribution au sein d'une personne morale ou en dehors de la personne morale elle-même (droit de la distribution). Ressources : Le cours en présentiel est assorti d'un espace pédagogique interactif (EPI) sur lequel seront déposés : • Une bibliographie précise et détaillée d'ouvrages à consulter en bibliothèque • Un plan du cours d'amphi Par ailleurs, un espace de discussion en direct permet aux étudiant d'interagir en direct ou en différé avec l'enseignant afin de poser toutes les questions qu'ils jugent utiles à la compréhension du cours. Prérequis : Afin de profiter pleinement de cet enseignement, les étudiants doivent avoir des connaissances : • en Introduction au droit privé (notamment sur les sources du droit, les branches du droit, le droit de la preuve, l'application de la loi dans le temps, l'interprétation de la loi) • en droit civil des contrats (théorie générale

